



**HAL**  
open science

## Licence Entraînement sportif

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Entraînement sportif. 2011, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02036486

**HAL Id: hceres-02036486**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036486v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes

## Licences – Vague B

### ACADÉMIE : NICE

Établissement : Université de Nice Sophia Antipolis

Demande n° S3LI120001019

Domaine : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Mention : Entraînement sportif

## Présentation de la mention

La licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), mention Entraînement sportif (ES) de l'Université de Nice Sophia Antipolis (UNSA) a pour objectif de former des professionnels des métiers du sport dans les domaines de la performance sportive et de la remise en forme.

La formation ne propose qu'un seul parcours (comme pour les trois autres mentions du domaine STAPS), mais précise qu'elle cherche à former, d'une part, des professionnels de l'entraînement (préparation physique, psychologique, technologies vidéo informatiques d'analyse de la performance sportive...) dans le secteur du sport fédéral de haut niveau, et d'autre part, des spécialistes de l'entretien de la vie physique pour tout public. Cet axe général de formation est assez classique dans le domaine des STAPS et fait référence au Répertoire national de certifications professionnelles (RNCP). Les étudiants doivent être capables d'encadrer différents publics à des fins d'amélioration de la performance ou d'entretien physique.

Sur la base d'une première année (L1) commune aux quatre mentions de la licence STAPS (Entraînement sportif, Activités physiques adaptées et santé, Education et motricité et Management du sport), le dispositif de formation propose en deuxième année (L2) une spécialisation importante qui débouche sur une troisième année (L3) entièrement dédiée à ce secteur professionnel.

Cette licence conduit à un master STAPS, spécialité Ingénierie et ergonomie des activités physiques et sportives.

## Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1 ( <i>Tonc commun aux 4 mentions</i> )	267
Nombre d'inscrits en L2	57
Nombre d'inscrits en L3	42
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans	NR
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier d'habilitation présenté pour la licence STAPS mention ES est lisible, mais lacunaire sur plusieurs points.

Il met en évidence une équipe pédagogique impliquée, composée d'enseignants titulaires de l'Université, faisant appel à quelques professionnels. Comme pour les autres mentions du domaine STAPS, on peut souligner les efforts réalisés du point de vue de la déclinaison des compétences, tant en relation avec le secteur professionnel visé, que du point de vue des aspects plus transversaux (recherche d'information, communication écrite ou orale - utilisation des TICE). De même, la volonté d'aider les étudiants en difficulté est manifeste et se traduit par des actions de soutien, de tutorat et d'utilisation des nouvelles technologies. Un dispositif d'aide à la réussite est mis en œuvre tandis qu'un processus d'évaluation de la formation est prévu et traduit le souci d'accompagner les étudiants tout au long de la formation en apportant les régulations nécessaires. Il présage d'une concrétisation effective dans des délais proches.

Les deux axes de formation de la licence ES (performance sportive et métiers de la forme) ne sont pas clairement identifiés pour un domaine qui peut viser un taux de professionnalisation important à bac+3. De plus, les liens avec les milieux professionnels investis ne sont pas suffisamment détaillés et des informations manquent sur l'organisation et l'encadrement des stages proposés ainsi que sur les partenaires impliqués. Des justifications régionales manquent également à propos des logiques d'inscription de cette mention dans les métiers du sport. Aucune clarification n'est apportée sur le positionnement de la formation par rapport aux diplômes fédéraux et aux diverses formations de la jeunesse et des sports. Ces lacunes ne permettent pas d'apprécier l'adéquation entre l'expérience acquise par les étudiants, les compétences visées et les débouchés réellement obtenus dans un secteur soumis à une forte concurrence.

Dans tous les cas, le suivi du flux des étudiants du L au M, l'analyse de leur répartition dans les différentes mentions, la comparaison des taux de réussite, l'existence de passerelles entre les mentions STAPS, les informations relatives à l'insertion professionnelle effective des étudiants diplômés à la sortie de la L3 ou non diplômés, et à l'accès en master, sont insuffisamment détaillés et commentés dans le document présenté. De même, les ouvertures sur les concours de la fonction publique, et notamment le professorat de sport, ne sont pas renseignées.

Sur cet aspect fondamental, l'état actuel du dossier ne permet pas de procéder à une expertise armée et étayée car les éléments de base de celle-ci ne sont pas fournis.

Après une L1 totalement commune, la formation proposée devient relativement tubulaire. L'UE permettant la détermination des étudiants prévue en L1 est proposée au choix selon la mention envisagée au lieu d'apparaître comme une UE présentant les différentes mentions et permettant le choix ultérieur en L2. A la suite, la L2 est très fortement spécialisée tandis que la place d'enseignements communs en L3 devient dérisoire. Cela peut apparaître comme un cloisonnement des voies de formation proposées. L'intérêt peut être celui d'une plus grande spécialisation professionnelle, mais ce choix impacte nécessairement les possibilités de passerelles dans le cadre d'une licence générale et complique les réorientations indiquées comme possibles dans l'offre de masters.

De même, l'évaluation des étudiants sur la base de 100 % contrôle continu n'est pas accompagnée d'un cadre explicatif suffisant permettant de juger de la pertinence de ce dispositif, d'autant que le dossier indique, sans autre précision, que des adaptations doivent être proposées afin de ne pas pénaliser les étudiants absents lors des contrôles (sportifs de haut-niveau, formation continue, dispenses médicales, etc.).

D'une manière générale, l'expertise révèle un manque d'informations dans le dossier qui rend préoccupantes l'opérationnalisation du pilotage et sa pertinence. Sur bien des aspects, le contenu présenté est de l'ordre du déclaratif et non de l'opérationnel.



- Points forts :
  - La structuration de la formation autour de macrocompétences spécifiques à la mention et de compétences transversales permettant une bonne visibilité. Une maquette privilégiant les travaux dirigés et les travaux pratiques, y compris en L1 (les cours magistraux représentant à peine plus de 1/5 des heures sur l'ensemble de la licence).
  - Le dispositif d'aide à la réussite pertinent.
  - L'équipe pédagogique solide (avec présence de professionnels) couvrant la plupart des contenus de formation.
- Points faibles :
  - Le dossier incomplet (suivi des étudiants à l'issue de la licence, insertion professionnelle insuffisamment analysée, et absence de données quantitatives et qualitatives sur la poursuite d'études en master, articulation licence/master).
  - Le stage insuffisamment valorisé en L3 (3 CE seulement). Son organisation (objectifs, encadrement, lieux, conventions) ainsi que les partenariats engagés trop peu détaillés pour juger de la pertinence de l'offre de formation.
  - L'évaluation des étudiants, sous forme de contrôles continus, accompagnée d'un argumentaire insuffisant pour apprécier la pertinence du dispositif adopté dans le cas d'étudiants qui pourraient être dispensés d'assiduité.
  - Un manque de données sur les modalités de diffusion de l'information aux étudiants, permettant leur orientation (changement de cursus, passerelles permettant de changer de mention entre L2 et L3...).

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de mieux corréliser la structure de formation aux débouchés visés. Ainsi, l'opportunité de créer deux parcours en licence ES pourrait être étudiée sur la base d'un choix d'options, l'un tourné vers la performance sportive, l'autre plus proche de perspectives de formation liées à l'entretien physique.

Afin de mieux adapter l'offre de formation et d'en améliorer le pilotage, l'insertion professionnelle des étudiants après la L3 devrait faire l'objet d'une étude systématique permettant d'évaluer plus concrètement les effets de la formation en fonction des débouchés. De même, les passerelles permettant des réorientations entre les 4 mentions ainsi que la poursuite d'études en master mériteraient d'être davantage renseignées.

La pertinence de la formation professionnelle devrait être mieux renseignée dans le dossier (liste des lieux de stage, informations sur les profils des tuteurs, précisions sur d'éventuelles embauches post-stage, contenus de formation, attentes du point de vue de l'évaluation).

Il conviendrait d'envisager une formation moins cloisonnée entre les 4 mentions. Par exemple, l'UE de détermination, prévue en L1, est proposée au choix selon la mention envisagée. Ne pourrait-elle pas être pensée comme une UE présentant les quatre mentions, afin de permettre un choix ultérieur plus raisonné en L2 ? De même, le dossier conduit au constat d'une L2 déjà fortement spécialisée tandis que la place des enseignements communs en L3 est limitée. Ce dispositif trop tubulaire mériterait d'être reconsidéré sur la base d'un rééquilibrage en faveur d'UE communes permettant davantage de mutualisations.

Comme pour les autres mentions de cette licence, il serait souhaitable de vérifier l'homogénéité des intitulés d'enseignement pour les UE communes aux autres mentions.